

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2025

Référence
2025_32

Objet de la délibération
Budget communale : acceptation des non-valeurs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
19/05/2025

Date d'affichage
19/05/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 26 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, Mme LEROY Sandra

Absents excusés : Mme CHAMBON Marion donne procuration à M. GERMAIN, M. BARDET Philippe, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Budget communal : acceptation des non-valeurs

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant la liste des créances non recouvrées produite par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Montargis pour les exercices 2021, 2024
Considérant que l'admission en non-valeur ne met pas un terme aux procédures de recouvrement entreprises par le SGC de Montargis
Afin d'apurer les comptes du budget communal
Sur proposition de M. GERMAIN Alain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'admettre en non-valeur les créances présentées dans la liste annexée à cette délibération pour un montant s'élevant à 204.27€

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2025
Le Maire
Alain GERMAIN




Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le



ID : 045-214502122-20250530-C2025_32-DE